

Affaire suivie par : Fabienne GENTILLET

☎ 02.38.25.78.28

☎ 02 38 25 52.50

✉ Fabienne.Gentillet@dr8.cnrs.fr

## Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Unités en région Centre



Délégation  
Centre Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3E, Avenue de la recherche scientifique  
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

**Objet** : Appel à projet de recherche 2011 – Conseil Régional du Centre

**Réf.** : FG/BAG-D-2010-200

La Région Centre vient de nous transmettre la procédure relative au premier appel à projet de recherche 2011 qu'elle lance. Vous trouverez, en pièce jointe, le cahier des charges contenant l'ensemble des informations nécessaires à la constitution de votre dossier.

### Constitution des dossiers et sélection des projets

Chaque dossier doit être soumis par son laboratoire porteur, à son établissement de tutelle principale, selon les modalités spécifiques à cet établissement. Cet établissement doit informer du projet tous les autres établissements de tutelle de tous les laboratoires partenaires du projet. Il est seul habilité à transmettre le dossier au Conseil Régional selon les modalités suivantes :

- 5 exemplaires papiers dûment signés par le porteur de projet, le directeur d'unité et le/les partenaire(s) devront être déposés auprès du Bureau des Affaires Générales de la délégation,
- 1 exemplaire en version électronique, sous format PDF, en utilisant la nomenclature suivante et en substituant l'acronyme du projet présenté :
  - APR\_2011\_1\_acronyme.pdfdevra être transmis à l'adresse suivante : [delegue@dr8.cnrs.fr](mailto:delegue@dr8.cnrs.fr),

pour le **vendredi 21 janvier 2011** délai de rigueur.

### Rappel du principe de gestion inscrit au contrat quadriennal 2008-2011 :

- les unités propres et mixtes situées sur le campus CNRS d'Orléans La Source doivent adresser leur dossier à la Délégation,
- les unités mixtes situées sur le campus universitaire d'Orléans doivent adresser leur dossier à l'université,

- pour Tours, en fonction des mentions inscrites au quadriennal, les dossiers seront adressés soit à la Délégation, pour les unités IRBI, LMPT, GICC et Fédération Denis Poisson, soit à l'université, pour les autres unités mixtes.

Les dossiers présentés devront être rédigés en français et adressés complets, par l'établissement de tutelle au Conseil Régional, en un seul envoi impérativement avant le 31 janvier 2011. Les projets reçus seront transmis par la Délégation à la Région. En parallèle, la Délégation sollicitera l'avis des instituts du CNRS et les transmettra à la Région.



Patrice SOULLIE  
Délégué régional

PJ : - Cahier des charges  
- Dossier de demande de financement  
- Conseils pour remplir le formulaire